

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 novembre 2018



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON  
**Membres excusés** : Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BERTHIER) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. DIOUF (pouvoir Mme BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)  
**Membres absents** : M. DESEILLE - Mme ZIVKOVIC - Mme TROUWBORST - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés du département de l'Aude – Attribution d'une subvention**

M. le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 15 octobre 2018, le Département de l'Aude a été frappé par d'importantes inondations avec l'équivalent de 3 à 4 mois de pluies qui se sont déversées sur l'ensemble du département en seulement quelques heures. Cette catastrophe figure parmi les intempéries les plus meurtrières depuis une dizaine d'années en France.

En effet, ces inondations, consécutives à un épisode méditerranéen de type cévenol, ont causé la mort de 14 personnes. Plus de 75 personnes ont été blessées et des centaines ont été sinistrées.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour 204 communes du département de l'Aude et particulièrement Trèbes, Villegailhenc, Villalier, Villardonnell, Carcassonne et Saint Couat de l'Aude, très durement touchées par ces intempéries.

Malgré les moyens importants mis en œuvre, il reste beaucoup à faire, tant sur le plan économique que sur le plan humain, pour aider la population sinistrée à surmonter cette épreuve.

Le Conseil Départemental de l'Aude a débloqué des fonds afin de verser des aides d'urgence aux habitants sinistrés et débiter la remise en état des routes et ouvrages d'art endommagés.

La Ville de Dijon a donc décidé de se joindre au mouvement de solidarité qui s'exprime dans toute la France, notamment par l'intermédiaire des collectivités locales.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider d'attribuer une aide exceptionnelle de 20 000 € au Conseil Départemental de l'Aude afin de venir en aide aux sinistrés suite aux intempéries survenues le 15 octobre 2018 ;

2 – m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**